

5 - Administration générale

**Convention de mise à disposition
de locaux à LAUTERBOURG**

Rapport n° CP/2012/554

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service stratégie immobilière

Résumé :

La Ville de LAUTERBOURG a proposé de nouveaux locaux pour l'implantation du CMS.
Il est proposé d'approuver la convention de mise à disposition correspondante.

Dans le cadre de l'aménagement de sa nouvelle Maison des services, la Ville de LAUTERBOURG a proposé au Département d'y réimplanter son centre médico-social précédemment installé place du Château.

Il s'agit de locaux d'environ 60 m² en rez-de-chaussée.

La mise à disposition ne comporte pas de loyer, le Département remboursant les charges locatives au prorata des surfaces occupées.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

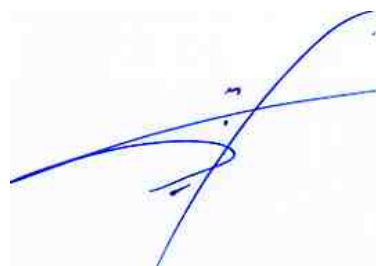
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de mise à disposition par la Ville de LAUTERBOURG, de locaux situés 26, rue du Général Mittelhauser à LAUTERBOURG et destinés au centre médico-social du Département.

Cette mise à disposition ne comporte pas de loyer, le Département acquittant les charges locatives au prorata des surfaces occupées.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer cette convention, à intervenir entre la Ville de LAUTERBOURG et le Département, et à effectuer tous actes et démarches relatifs à son exécution, y compris la résiliation.

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL